

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de **Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**, tenue dans la grande salle du centre le Sillon, 554, rue Lemelin, le lundi 2 août 2021 à 20 h, sous la présidence de **Madame Lina Labbé, mairesse**.

Sont présents :

- Lauréanne Dion, conseillère siège numéro 2 ;
- Patrick Morin, conseiller siège numéro 3 ;
- Gaston Beaucage, conseiller au siège numéro 4 ;
- Dominique Labbé, conseiller siège numéro 5 ;
- Murielle Lemelin, conseillère au siège numéro 6.

Est absente :

- Maude Nadeau, conseillère au siège numéro 1

Secrétaire d'assemblée : Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2021 ;
4. Suivi du procès-verbal ;
5. Adoption des dépenses et autorisation du paiement des comptes ;
6. Résolution – Adoption du premier projet de règlement numéro 021-172 sur le Plan d'urbanisme ;
7. Résolution – Adoption du premier projet de règlement numéro 021-173 Zonage ;
8. Résolution – Adoption du premier projet de règlement numéro 021-174 Lotissement ;
9. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 021-175 de construction ;
10. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 021-176 permis et certificats ;
11. Résolution déléguant le pouvoir de convoquer les séances publiques de consultation ;
12. Varia ;
  - a) M.R.C. ;
  - b) Rapports des activités des élus ;
13. Période de questions ;

14. Clôture de la séance.

Item 1 **Ouverture de la séance**

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

*021-073*

Item 2 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Patrick Morin avec l'appui de Dominique Labbé.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

*021-074*

Item 3 **Adoption du procès-verbal du 5 juillet 2021**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 est adopté sur proposition de Patrick Morin avec l'appui de Lauréanne Dion.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 4 **Suivi du procès-verbal**

*021-075*

Item 5 **Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes**

**Attendu que** le directeur général/secrétaire-trésorier a informé les membres du Conseil municipal sur l'état des dépenses effectuées et sur la liste des comptes à payer ;

**Attendu que** ces informations couvrent la période depuis la séance du 5 juillet 2021 jusqu'à la séance prévue en septembre 2021 ;

**Attendu que** la gestion des finances municipales est soumise aux règles établies par le règlement numéro 07-059 ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Gaston Beaucage avec l'appui de Patrick Morin

**Il est résolu**

**Que** les dépenses effectuées pour la somme de 49 394,52 \$ soient acceptées ;

**Que** le paiement des comptes pour la somme de 2 444,83 \$ soit autorisé ;

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, DMA

Directeur général/secrétaire-trésorier

*021-076*

Item 6 **Résolution - Adoption du premier projet de règlement  
numéro 021-172 sur le Plan d'urbanisme**

**Attendu que** le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans juge opportun d'adopter un Plan d'urbanisme devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;

**Attendu** les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q. Chap. A - 19,1) ;

**Attendu que** tous les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement dans les délais prescrits par la Loi et renoncent à sa lecture ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Lauréanne Dion, avec l'appui de Murielle Lemelin,

**Il est résolu**

**Que** le premier projet de règlement portant le numéro 021-172, intitulé « **Règlement sur le Plan d'urbanisme** » soit et est adopté ;

**Que** ce premier projet de règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit ;

**Que** ce premier projet de règlement est déposé dans le livre des règlements d'urbanisme de la Municipalité.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

021-077

Item 7 **Résolution - Adoption du premier projet de règlement  
numéro 021-173 Zonage**

**Attendu que** le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans juge opportun d'adopter un règlement de zonage devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;

**Attendu** les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q. Chap. A - 19,1) ;

**Attendu que** tous les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement dans les délais prescrits par la Loi et renoncent à sa lecture ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Dominique Labbé, avec l'appui de Gaston Beaucage,

**Il est résolu**

**Que** le premier projet de règlement portant le numéro 021-173, intitulé « **Règlement de zonage** » soit et est adopté ;

**Que** ce premier projet de règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit ;

**Que** ce premier projet de règlement est déposé dans le livre des règlements d'urbanisme de la Municipalité.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

021-078

Item 8 **Résolution - Adoption du premier projet de règlement  
numéro 021-174 Lotissement**

**Attendu que** le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans juge opportun d'adopter un règlement de lotissement devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;

**Attendu** les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q. Chap. A - 19,1) ;

**Attendu que** tous les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement dans les délais prescrits par la Loi et renoncent à sa lecture ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Lauréanne Dion, avec l'appui de Patrick Morin,

**Il est résolu**

**Que** le premier projet de règlement portant le numéro 021-174, intitulé « **Règlement de lotissement** » soit et est adopté ;

**Que** ce premier projet de règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit ;

**Que** ce premier projet de règlement est déposé dans le livre des règlements d'urbanisme de la Municipalité.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 9 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement 021-175 de construction**

Gaston Beaucage, conseiller au siège numéro 4, dépose le projet de règlement et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis pour adoption le règlement numéro 021-175 « **Règlement de construction** ».

Item 10 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement 021-176 permis et certificats**

Lauréanne Dion, conseillère au siège numéro 2, dépose le projet de règlement et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis pour adoption le règlement numéro 021-176 « **Règlement permis et certificats** ».

*021-079*

Item 11 **Résolution - Déléguant le pouvoir de convoquer les séances publiques de consultation**

**Attendu que** l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19,1) prévoit les modalités pour la tenue des séances publiques de consultation ;

**Attendu que** ce même article 125 prévoit que le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de la séance, mais qu'il peut déléguer ce pouvoir au greffier ou secrétaire-trésorier de la Municipalité ;

**Attendu que** l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit les règles de publication de l'avis informant les citoyens de la date, l'heure et le lieu de la séance ;

## **En conséquence,**

Sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Patrick Morin,

### **Il est résolu**

**Que** le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu des séances publiques de consultation sur les projets de règlement adopté en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit délégué au directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité ;

**Que** le directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité devra se conformer à toutes les règles applicables à ces séances y compris celles décrites à l'article 126 de la Loi.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### **Item 12 Varia**

- a) M.R.C. ;
- b) Rapports des activités des élus ;

### **Item 13 Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 15 se termine à 20 h 24 pour un total de 9 minutes.

### **Item 14 Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance, il est 20 h 24.

\* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.